

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 9 février 2021 de M^{mes} et MM. Olivia Bessat-Gardet, Paule Mangeat, Olivier Gurtner, Théo Keel, Oriana Brücker, Dorothée Marthaler Ghidi, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Pierre-Yves Bosshard, Dalya Mitri Davidshofer, Ahmed Jama, Timothée Fontolliet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Amar Madani, Maxime Provini, Michèle Rouillet, Marie-Agnès Bertinat, Alain de Kalbermatten, Valentin Dujoux, Gazi Sahin, Yves Herren, Jacqueline Roiz, Pascal Holenweg et Christiane Leuenberger-Ducret: «Terrasses solidaires!»

26 février 2024

Rapport de M. John Rossi.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 8 février 2022. La commission l'a étudiée lors de la séance du 19 octobre 2023, sous la présidence de M^{me} Olivia Bessat-Gardet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Nora de Riedmatten, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le contexte actuel de crise sanitaire et économique, les conséquences financières très lourdes pour les tenancières et tenanciers de cafés, restaurants ou buvettes, notamment pour celles et ceux qui exploitent des terrasses sur le domaine public de la Ville de Genève;
- les incertitudes actuelles et futures du développement de cette crise sanitaire et économique, ainsi que notre volonté appuyée d'apporter un soutien concret au tissu économique de la ville;
- la nécessité de conserver un centre-ville animé pour le bien des habitant-e-s, mais aussi pour l'attractivité de la ville;
- l'effort déjà consenti par la Ville pour:
 - lever les taxes d'empiètement (ou taxe d'occupation du domaine public) des terrasses d'établissements publics pour l'année 2020, effort récemment reconduit pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021;

- autoriser en 2020 les extensions des terrasses de certains établissements (en continuant de percevoir une taxe sur l’empiètement de l’agrandissement, cependant réduite de 50% par rapport au tarif usuel);
- autoriser et mettre en place, pour les établissements concernés, l’ouverture des terrasses de novembre 2020 à fin février 2021 (sous des conditions d’ouverture jusqu’à 21 h et l’interdiction d’utiliser des chaufferettes fonctionnant au gaz d’origine fossile, au mazout ou à l’électricité, en conformité avec la législation cantonale),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prolonger la gratuité de la taxe d’occupation du domaine public du 1^{er} juillet au 31 octobre 2021 si la situation sanitaire liée au Covid-19 venait à restreindre encore l’activité des restaurants, des cafés et des buvettes pouvant en bénéficier;
- d’autoriser l’extension des terrasses pour les exploitant-e-s qui en font la demande au Service de l’espace public (SEP), selon les critères précédemment établis pour 2020;
- de prolonger gratuitement pour cette année encore et pour les établissements concernés, tels que précédemment identifiés par les services de l’administration municipale, l’ouverture des terrasses de début novembre 2021 jusqu’en mars 2022, sous les mêmes conditions que celles définies pour l’hiver 2020-2021.

Séance du 19 octobre 2023

Audition de M^{me} Oliva Bessat-Gardet, motionnaire

M^{me} Bessat-Gardet affirme avoir rédigé la motion pendant le Covid. Son idée était de prolonger la gratuité de l’occupation du domaine public, d’autoriser l’extension des terrasses et de prolonger gratuitement, pour tous les établissements concernés, l’ouverture des terrasses de début novembre 2021 à mars 2022. L’idée était de soutenir les commerçants lourdement éprouvés pendant la pandémie. Il s’est avéré que tout ce qui était prévu par la motion a été mis en œuvre avant son traitement. Elle avait fait voter un certain nombre de signataires. Le problème s’est manifesté lorsqu’elle a souhaité retirer la motion. Tout le monde a accepté sans réserve, sauf une personne sous tutelle, actuellement décédée. Elle a vérifié avec M^{me} Isabelle Roch-Pentucci, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM), comment faire disparaître l’objet de l’ordre du jour et a constaté que la seule solution était de le traiter. Elle leur propose de voter contre l’objet.

Il est décidé de passer immédiatement aux votes.

Vote

La motion M-1593 est refusée à l'unanimité.